

## EPCI DU BASSIN DE LANDRES

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quinze septembre à vingt heures en Mairie de Boulogny, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

#### COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

##### Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI  
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE G., BERNARDI  
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.  
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de LANDRES : M. CECCATO  
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI  
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARRASSE, MAZZOCCO  
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA  
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, GAYCHET, FRETTE

##### Etaient représentés :

Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN est représenté par M. FISCHESSE P.  
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI est représenté par Mme KOSINSKI  
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY  
Commune de TUCQUEGNIEUX : M. CARLI est représenté par M. STACHOWIAK

##### Etaient absents (excusés) :

Commune de TRIEUX : Mme MASCELLI  
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Mme RIGOLET Karine

DEPARTEMENT :  
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :  
Briey

CANTON :  
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 23

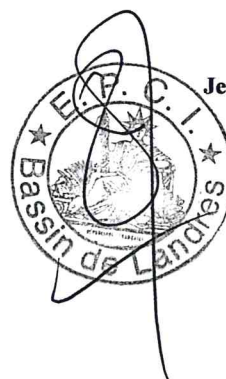
Votants : 27

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
09/09/2015

Date de publication : 16/09/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 16/09/2015

Le Président  
Jean-Marc LEON



Le Président  
Jean-Marc LEON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le patrimoine immobilier de la communauté de communes,

Vu les décisions de l'assemblée délibérante intercommunale relatives à la réhabilitation du bâtiment « Immeuble Probst » à Piennes en école numérique,

Vu l'avancée des travaux de réhabilitation du bâtiment,

Considérant le financement de l'opération,

Vu les négociations entreprises avec le gérant de l'école numérique,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De louer à la Société NUMERICALL, dont le siège est à Piennes, 6 rue Gino Raimondi 54490 Piennes, et gérée par Monsieur Laurent PROBST, le bâtiment sis à la même adresse (partie de l'ancien local commercial), pour activité principale le développement d'une école numérique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour 1.000 € TTC par mois la première année et 2.000 € TTC par mois les années suivantes.

- D'autoriser le Président de l'EPCI du Bassin de Landres, Jean-Marc LEON, à signer tous documents relatifs à cette décision.



Extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Marc LEON